

## REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

### MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



## GRAND PRIX DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR LES ARTS - Edition 2016-

### APPEL A CANDIDATURES

Le Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal, lance un appel à candidatures pour « **Le Grand Prix du Président de la République pour les Arts** » afin de promouvoir le développement des Arts, d'honorer et de récompenser des artistes méritant dans le domaine des Arts.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent concourir les artistes (créateurs, interprètes) sénégalais, vivant au Sénégal ou à l'étranger, dans les disciplines suivantes :

- Arts visuels ;
- Danse ;
- Musique ;
- Mode et stylisme ;
- Arts dramatiques ;
- Cinéma et audiovisuel ;
- Contes
- Les disciplines des Cultures urbaines.

Les artistes intéressés doivent proposer une œuvre ou une interprétation et remplir le formulaire de candidature téléchargeable sur le site du Ministère de la Culture et de la Communication **[www.culture.gouv.sn](http://www.culture.gouv.sn)**

Pour concourir, les postulants doivent transmettre un dossier complet.

Soit :

- au Secrétariat du Jury assuré par la Direction des Arts sise à la cité Keur Gorgui, immeuble du ministère de l'élevage 5<sup>e</sup> étage, tél : 33 825 91 52 / 77 097 33 87;
- au niveau des Centres culturels régionaux pour les candidats résidant hors de Dakar ;
- ou par courrier à la **BP : 4001 Dakar-SENEGAL**.

Le dossier devra être envoyé également par email à l'adresse **[snggrandprix\\_arts@gmail.com](mailto:snggrandprix_arts@gmail.com)**.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 Janvier 2017 à 17H00**.

## **RECOMPENSES**

Les « Grands Prix du Président de la République pour les Arts » sont remis par le Chef de l'Etat au cours d'une cérémonie solennelle.

Pour l'édition 2016, trois prix seront décernés aux lauréats : deux (2) Grands Prix du Président de la République pour les Arts et un (1) Prix d'encouragement.

Les lauréats des « Grands Prix du Président de la République pour les Arts » reçoivent chacun d'une somme de dix millions (10.000.000) de francs CFA et d'une distinction.

Le bénéficiaire du « Prix d'encouragement » reçoit également une somme de deux millions (2.000.000) de francs CFA et une distinction.

Pour plus d'informations appeler au Tél **33 825 91 52 / 77 097 33 87** ou envoyer un email à l'adresse: [directiondesartsmc@yahoo.fr](mailto:directiondesartsmc@yahoo.fr).

## **PROPRIETE INTELECTUELLE**

Les candidats doivent certifier en toute bonne foi et s'engager sur l'honneur qu'ils sont titulaires du droit sur les œuvres et les interprétations présentées.

Les candidats seront tenus pour seuls responsables en cas d'inexactitude de leur déclaration, le jury étant garantis pour tout recours de tiers à cet égard.

**Le Ministre de la Culture et de la Communication**

Grand Prix du Président de la République pour les arts - Edition 2016